



PRÉFÈTE DES ALPES- DE-HAUTE- PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 18 novembre 2021

L'escroquerie sur Internet

L'escroquerie est le fait d'obtenir un bien, un service ou de l'argent par une tromperie (faux nom, manœuvres frauduleuses...) avec l'intention de tromper la victime.

Il existe de multiples cas d'escroqueries, parmi lesquelles les escroqueries sur internet.

Quelques chiffres clés :

- le nombre d'escroqueries et infractions économiques et financières dans le département des Alpes-de-Haute-Provence en 2019 est de 686 dont **258 faits** qui concernent l'escroquerie sur internet.
- en 2020, sur un total de 756 infractions, **308 faits** sont liés à l'escroquerie sur Internet (+19,37%) et on constate déjà **296 faits** fin octobre 2021 pour un total de 676 infractions alors que la période des fêtes de fin d'année, propice à ce type d'infraction, est encore devant nous.
- sur le plan national, l'évolution haussière du nombre d'escroqueries sur internet est encore plus marquée avec + **54,22% en 2020** et le niveau de fin 2020 déjà dépassé fin octobre 2021.

Cette dernière permet de toucher un plus grand nombre de personnes et peut prendre les formes suivantes :

- **phishing** (récupération de données personnelles par la tromperie, puis utilisation de manière malveillante),
- **fausse vente en ligne** ou une fausse vente aux enchères,
- **arnaque à la romance** qui vise à obtenir une somme d'argent de la victime qui a développé des sentiments envers l'escroc,

- **utilisation frauduleuse** de la carte bancaire,
- **envoi de mail ou SMS** pour obtenir des coordonnées bancaires afin de récupérer de prétendus fonds ou un héritage.

Voici les conseils pratiques pour éviter les escroqueries sur internet :

- **soyez vigilants** face à des annonces proposées sur les réseaux sociaux et que vous n'avez pas spécialement sollicitées,
- **vérifiez l'identité et les coordonnées** du vendeur : elles doivent toujours être présentes sur le site,
- **attention à la pression d'achat** ; elle est souvent synonyme des pratiques frauduleuses,
- **prenez le temps de comparer** et faites jouer la concurrence.

Si vous avez été victimes d'escroquerie, différentes possibilités s'offrent à vous :

- **opposition de carte bancaire** : dès que vous vous apercevez que vous avez été victime d'une escroquerie (chèque falsifié, virement, achat par carte bancaire ...) vous devez en alerter immédiatement votre banque. Cette démarche vous permet de faire annuler l'opération (sans garantie de succès) et d'éviter une nouvelle fraude. Vous devez également faire opposition à votre carte bancaire si ses données ont été utilisées.
- **dépôt de plainte** : vous pouvez déposer plainte contre l'auteur des faits. Si vous ne connaissez pas son identité, vous pouvez porter plainte contre X. Le dépôt de plainte peut se faire même si l'auteur des faits se trouve à l'étranger. Vous disposez d'un délai de 6 ans pour déposer plainte. Ce délai commence à courir à partir du jour où le bien a été remis à l'escroc.

Vous pouvez aussi contacter Info Escroqueries par téléphone pour obtenir des renseignements sur les démarches.

N° de téléphone : 0 805 805 817
Du lundi au vendredi de 9h à 18h30.
Numéro vert (appel gratuit depuis la France).

Service de la communication
et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex